Poste d'Anjou et ligne de transport à 315 kV

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Avril 2022

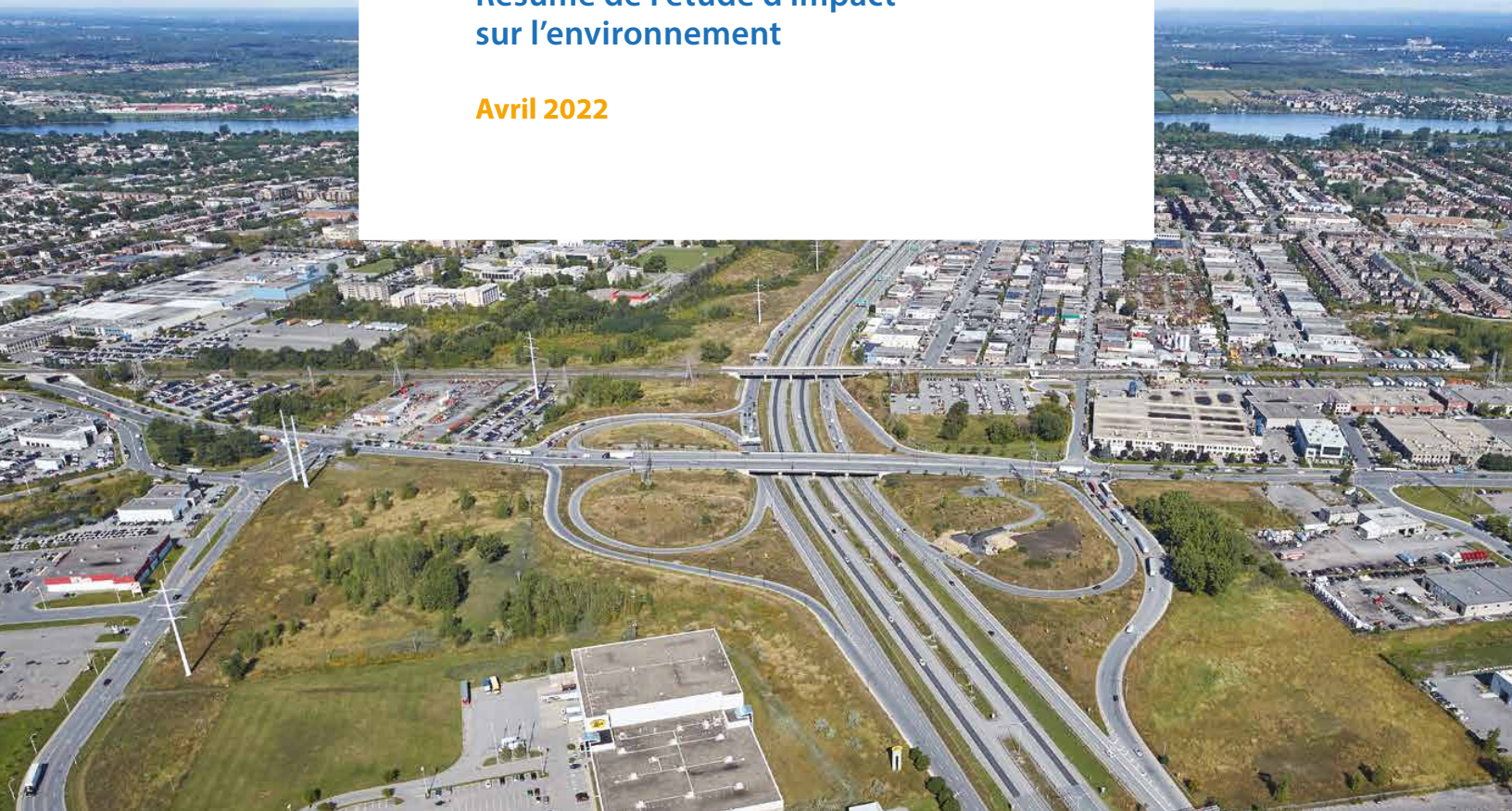

Édition
Hydro-Québec

Poste d’Anjou et ligne de transport à 315 kV

Résumé de l’étude d’impact sur l’environnement

Hydro-Québec
Avril 2022

Ce document complète l'étude d'impact sur l'environnement qui a été soumise au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, conformément à l'article 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (dossier : 3211-11-131).

Table des matières

1 Justification du projet 1
- **1.1** Problématique 1
- **1.2** Solution retenue 1

2 Vue d'ensemble du projet 3
- **2.1** Poste d'Anjou à 315 kV 3
- **2.2** Ligne biterne à 315 kV 3
- **2.3** Coût du projet et calendrier de réalisation 7
- **2.4** Programme de mise en valeur intégrée 7

3 Description générale du milieu 7

4 Participation du public 8

5 Impacts et mesures d'atténuation 9
- **5.1** Milieu naturel 9
- **5.2** Milieu humain 14

6 Programme de surveillance environnementale 18

7 Programme de suivi environnemental 18

Tableau

1 Calendrier de réalisation du projet 7

Figures

1 Ligne projetée seule dans l'emprise entre la dérivation vers le poste Henri-Bourassa et le poste d'Anjou 6

2 Ligne projetée juxtaposée à une ligne existante à 315 kV à l'ouest du poste d'Anjou 6

3 Simulation visuelle du poste projeté – Vue à partir du boulevard Henri-Bourassa Est 16

4 Simulation visuelle de la ligne projetée – Vue vers l'ouest à partir de la rue J.-B.-Martineau à Saint-Léonard 17

Cartes

1 Situation du projet et réseau de transport de l'est de Montréal 2

2 Poste d'Anjou projeté 4

3 Endroits potentiellement visés par une naturalisation 11

1 Justification du projet

1.1 Problématique

Pour faire face à la croissance de la demande d'électricité et pour assurer la pérennité du réseau de transport d'électricité de l'île de Montréal, Hydro-Québec doit y faire évoluer le réseau à 120 kilovolts (kV) vers un réseau à 315 kV, d'une plus grande capacité.

Dans le nord et l'est de Montréal, une ligne à 315 kV (circuits 3017-3050) reliée au poste du Bout-de-l'Île alimente déjà plusieurs postes, et sa capacité de transit serait dépassée à moyen terme si elle devait desservir les autres postes qu'Hydro-Québec souhaiterait y raccorder. Actuellement, six postes sont alimentés par cette ligne et un septième s'y raccordera bientôt. Près du tiers des clients de l'île de Montréal, notamment ceux du secteur industriel, dépendent de cette ligne pour leur alimentation.

Par ailleurs, la configuration actuelle du réseau à 315 kV offre peu de flexibilité d'exploitation et peu de possibilités de relève pour l'alimentation des lignes qui proviennent des postes du Bout-de-l'Île et de Duvernay, deux postes stratégiques pour l'alimentation en électricité de la région métropolitaine de Montréal.

1.2 Solution retenue

La solution retenue est la construction d'une nouvelle ligne de transport à 315 kV d'environ 11 km entre le poste du Bout-de-l'Île et la ligne d'alimentation du poste Bélanger, près du boulevard Viau. Le projet comprend également la construction d'un poste de sectionnement à 315 kV, le poste d'Anjou, près du croisement de l'autoroute 25 et du boulevard Henri-Bourassa Est. Ce poste permettra de raccorder des lignes à 315 kV en provenance de trois postes stratégiques, soit les postes du Bout-de-l'Île, de Boucherville et de Duvernay, et offrira la possibilité de transférer des charges importantes entre les postes et sur le réseau (voir la carte 1).

Le principal avantage de cette solution est que la nouvelle ligne sera construite dans une emprise existante présentement occupée par deux lignes de transport à 120 kV, lesquelles seront démantelées. Pour ce qui est du poste de sectionnement, il sera situé sur un terrain industriel appartenant à Hydro-Québec dans l'arrondissement d'Anjou.

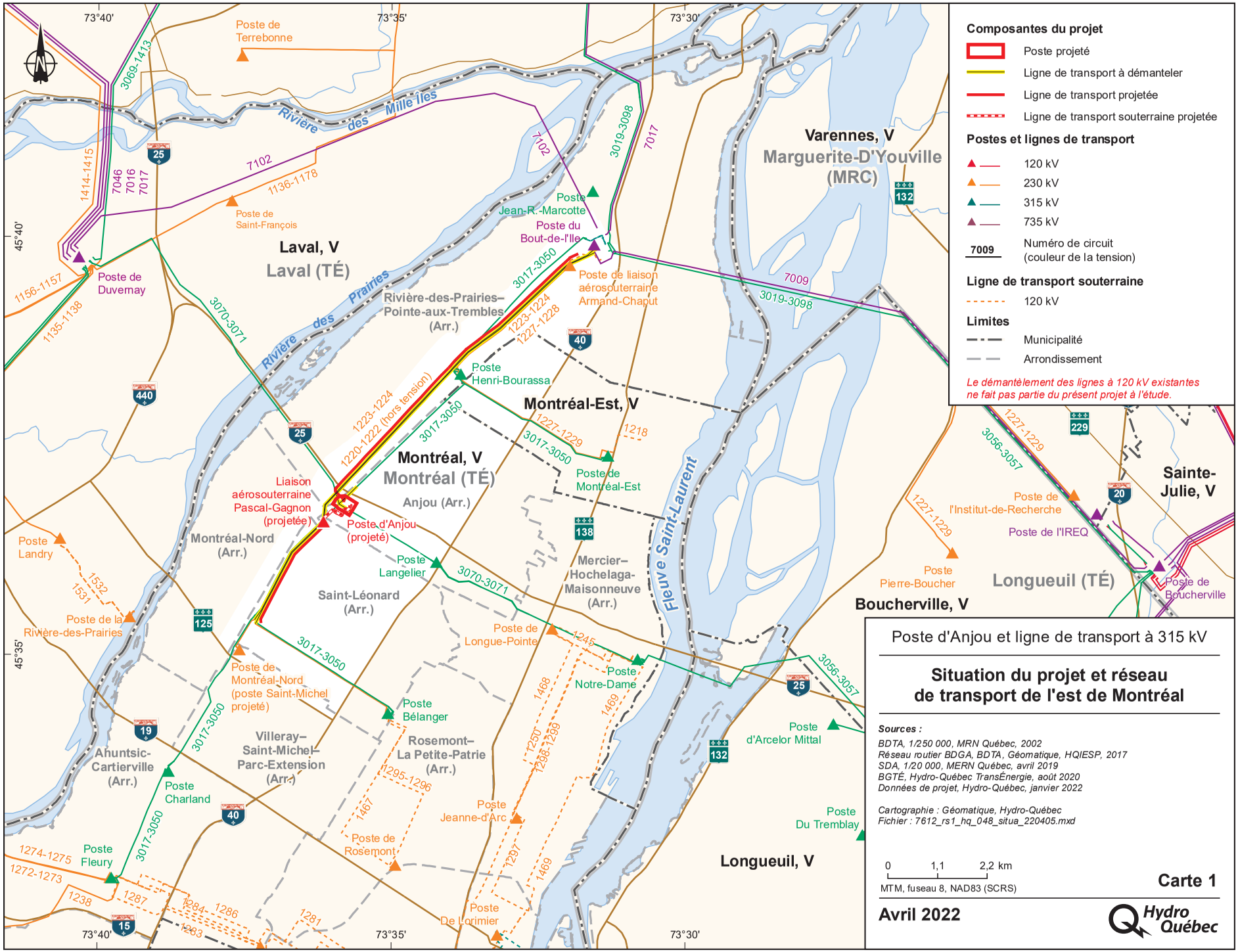

Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec l'unité Géomatique à Hydro-Québec.

2 Vue d'ensemble du projet

2.1 Poste d'Anjou à 315 kV

Le projet comprend la construction d'un poste de sectionnement à 315 kV d'une superficie de plus de 40 000 m^2. Ce poste, construit sur un terrain d'Hydro-Québec, sera situé plus précisément dans le voisinage immédiat de l'intersection de l'autoroute 25 et du boulevard Henri-Bourassa Est ; il sera bordé à l'ouest par la rue commerciale Renaude-Lapointe, qui donne accès à un secteur industriel et commercial hébergeant des magasins de grande surface et autres établissements.

Le poste d'Anjou permettra de manœuvrer des équipements afin de relier différents réseaux de transport de la métropole en diverses configurations selon les besoins, pour ainsi assurer une exploitation optimale du réseau à 315 kV de l'est de l'île de Montréal. Le poste recevra deux lignes existantes (circuits 3070-3071 et 3017-3050) en plus de la ligne projetée (voir la carte 2). Les équipements installés dans le poste d'Anjou sont principalement des appareils de sectionnement (sectionneurs et disjoncteurs) et des équipements de mesure pour la protection des lignes à haute tension.

2.2 Ligne biterne à 315 kV

Le projet comprend la construction d'une nouvelle ligne biterne à 315 kV d'une longueur d'environ 11 km entre le poste du Bout-de-l'Île et le point de dérivation d'une ligne existante à 315 kV (circuits 3017-3050) vers le poste Bélanger, en passant par le poste d'Anjou projeté (voir la carte 1). Cette ligne sera presque entièrement implantée dans l'emprise de lignes biternes à 120 kV existantes (circuits 1220-1222 et 1223-1224), qui seront préalablement démantelées.

Contraintes et critères de conception

L'élaboration du tracé de la ligne projetée a dû tenir compte de certaines contraintes particulières :

- emprise normale minimale requise de 48 m et largeur entretenue de 60 m ;
- infrastructures souterraines et aériennes existantes ;
- traversée de plusieurs artères routières principales et secondaires ;
- présence de divers pipelines ;
- travaux planifiés d'aménagement ou de développement chez certains locataires et propriétaires de terrains dans la zone d'étude.

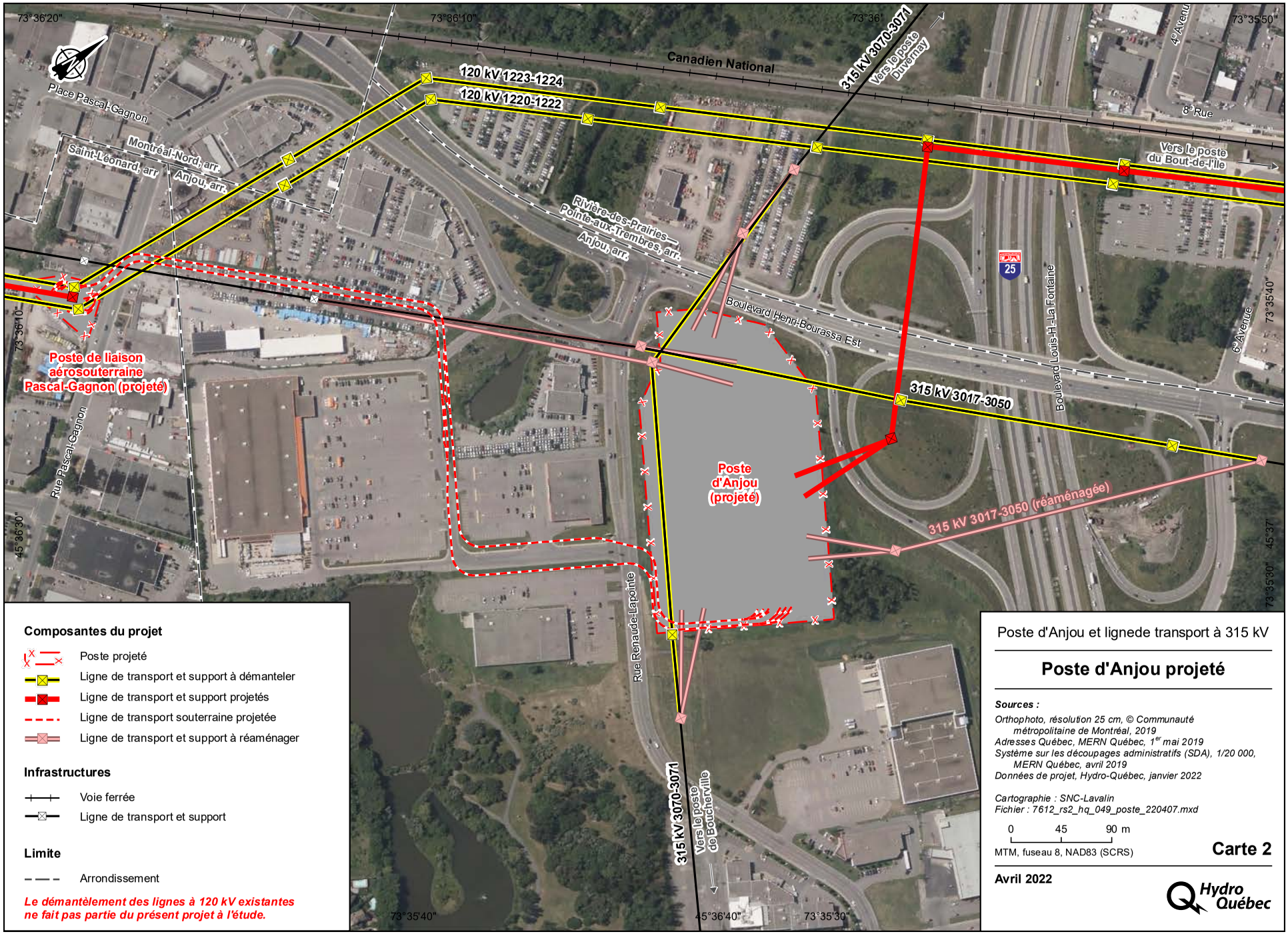

Composantes du projet

- Poste projeté
- Ligne de transport et support à démanteler
- Ligne de transport et support projetés
- Ligne de transport souterraine projetée
- Ligne de transport et support à réaménager

Infrastructures

- Voie ferrée
- Ligne de transport et support

Limite

- Arrondissement

Le démantèlement des lignes à 120 kV existantes ne fait pas partie du présent projet à l'étude.

Poste d'Anjou et lignede transport à 315 kV

Poste d'Anjou projeté

Sources :

Orthophoto, résolution 25 cm, © Communauté métropolitaine de Montréal, 2019
Adresses Québec, MERN Québec, 1er mai 2019
Système sur les découpages administratifs (SDA), 1/20 000, MERN Québec, avril 2019
Données de projet, Hydro-Québec, janvier 2022

Cartographie : SNC-Lavalin
Fichier : 7612_rs2_hq_049_poste_220407.mxd

0 45 90 m

MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)

Carte 2

Avril 2022

Hydro Québec

Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec l'unité Géomatique, à Hydro-Québec.

Les critères de conception généraux suivants ont également été appliqués :

- favoriser un tracé de ligne et des emplacements de nouveaux pylônes ayant moins d'impact sur les propriétés privées existantes, en diminuant le nombre de propriétaires qui pourraient avoir un nouveau pylône sur leur propriété ;
- éviter le plus possible d'empiéter sur les milieux humides et les bandes riveraines des cours d'eau ;
- rechercher le tracé le moins perturbant dans les quartiers résidentiels.

Après avoir réalisé des inventaires détaillés de la zone d'étude qui ont permis de bien connaître le milieu d'accueil du projet, Hydro-Québec a élaboré un tracé de ligne et a positionné les nouveaux pylônes de façon à réduire au minimum les impacts sur le milieu naturel et humain

Description technique de la ligne projetée

La ligne projetée comptera 44 pylônes à treillis qui viendront remplacer les 88 pylônes à treillis des deux lignes à 120 kV existantes, lesquelles auront été préalablement démantelées. La portée moyenne entre les pylônes sera de 265 m. La hauteur moyenne sera d'une soixantaine de mètres.

À l'est du poste d'Anjou, la ligne projetée chemine dans l'emprise des deux lignes à 120 kV existantes (voir la figure 1). Lorsque celles-ci auront été démantelées, le nombre de pylônes présents passera de 67 à 33. La ligne projetée arrive ensuite au poste d'Anjou.

La ligne poursuit son trajet à l'ouest du poste d'Anjou, toujours dans l'emprise des deux lignes à 120 kV existantes. Cette partie de la ligne, comprise entre la rue Pascal-Gagnon et le boulevard Viau, devrait comporter 11 pylônes, comparativement à 21 actuellement, et longera une ligne à 315 kV existante (voir la figure 2).

Par ailleurs, des obstacles techniques majeurs nécessiteront de raccorder la partie ouest de la ligne projetée au poste d'Anjou par voie souterraine à l'aide de deux circuits distincts. À cette fin, le poste de liaison aérosouterraine Pascal-Gagnon sera aménagé un peu à l'ouest du poste d'Anjou (voir la carte 2). Le tracé souterrain prévu longe une ligne existante, traverse des terrains d'Hydro-Québec et des propriétés privées, pour finalement traverser la rue Renaude-Lapointe avant de rejoindre le poste d'Anjou.

Enfin, il faudra réaménager les deux lignes à 315 kV existantes (circuits 3070-3071 et 3017-3050) pour les raccorder au nouveau poste.

Figure 1 : Ligne projetée seule dans l'emprise entre la dérivation vers le poste Henri-Bourassa et le poste d'Anjou

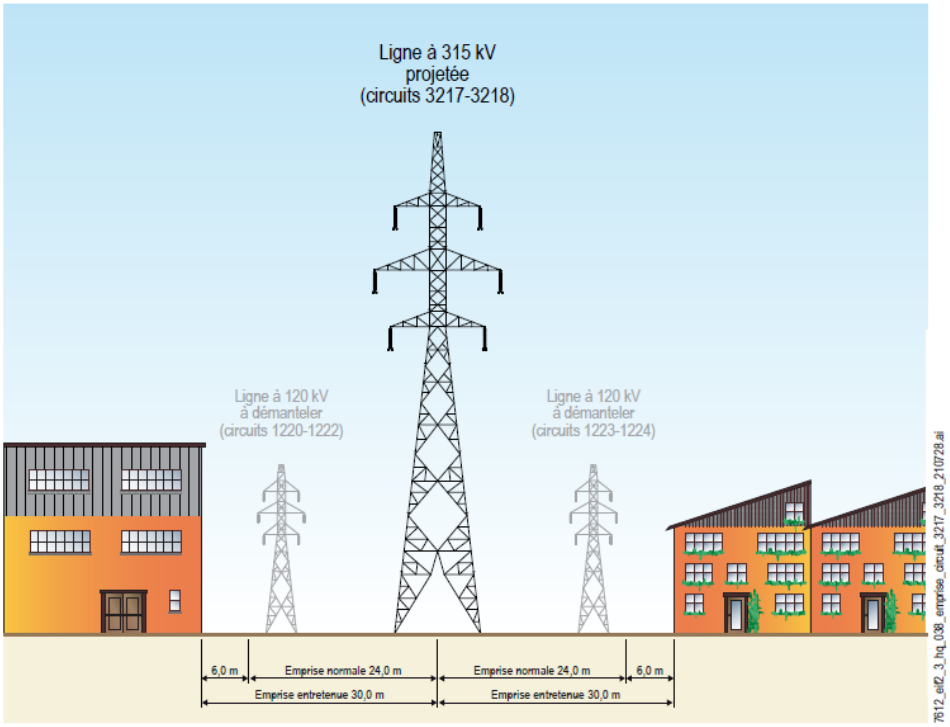

Figure 2 : Ligne projetée juxtaposée à une ligne existante à 315 kV à l'ouest du poste d'Anjou

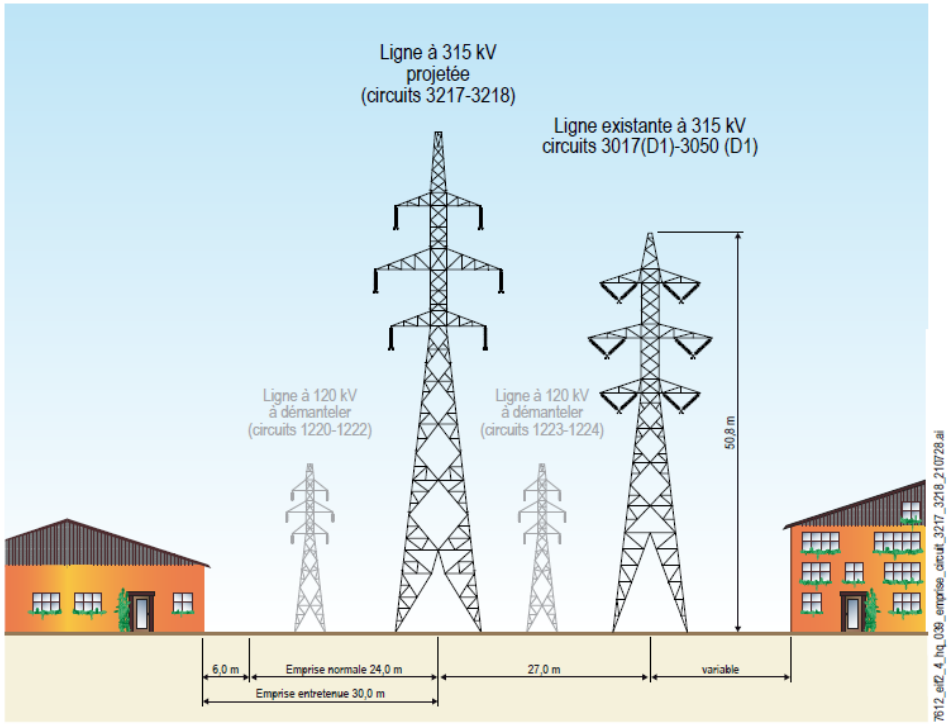

2.3 Coût du projet et calendrier de réalisation

Le coût global du projet est estimé à 336 M$, soit 143 M$ pour la construction de la ligne de transport, 110 M$ pour la construction du poste d'Anjou et 83 M$ pour les travaux connexes, dont l'ajout de capacité au poste du Bout-de-l'Île.

La construction du poste d'Anjou et de la ligne de transport à 315 kV s'étendra sur deux ans et demi, soit de l'hiver 2023 à l'été 2025 (voir le tableau 1).

Tableau 1 : Calendrier de réalisation du projet

Étape	Période cible
Autorisations gouvernementales	Été 2021 – hiver 2023
Construction	Hiver 2023 – été 2025
Mise en service du poste et de la ligne	Été 2025

2.4 Programme de mise en valeur intégrée

Hydro-Québec souhaite que la réalisation de ses projets soit une occasion de participer au développement des communautés d'accueil. Elle met à la disposition des organismes admissibles, par l'intermédiaire du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI), une somme permettant la réalisation d'initiatives qui ont pour but d'améliorer le cadre de vie des collectivités et qui concernent l'environnement, les infrastructures municipales, communautaires ou de loisirs, ou l'appui au développement touristique ou régional. Le PMVI est déployé lorsque s'amorce la construction des ouvrages projetés.

3 Description générale du milieu

La zone d'étude du projet est située sur l'île de Montréal et recoupe principalement les arrondissements de Saint-Léonard, d'Anjou et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ainsi que la ville de Montréal-Est. Elle touche également, sur une faible superficie, les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Montréal-Nord.

La majeure partie de cette zone est constituée de secteurs industriels et d'utilité publique, où la végétation est typiquement urbaine et fragmentée. Il existe encore quelques milieux boisés concentrés à l'extrémité est de la zone d'étude. Ces ensembles s'insèrent entre les lots commerciaux et industriels, alors que les espaces verts de l'extrémité ouest constituent plutôt des parcs urbains bien intégrés aux secteurs résidentiels.

En raison du caractère fortement anthropique de cette zone et de la rareté des milieux naturels, la diversité des espèces fauniques y est limitée. La zone d'étude offre toutefois un potentiel pour quatre espèces de couleuvres à statut particulier. Les milieux ouverts présents le long de l'emprise de lignes actuelle constituent en effet des habitats propices pour ces espèces. Les habitats urbains et périurbains constituent également des habitats d'intérêt pour certaines espèces d'oiseaux nicheurs.

Le paysage industriel est dominant dans la zone d'étude. La ligne à 315 kV projetée s'insère dans un couloir de transport d'énergie où plusieurs autres équipements de divers gabarits occupent déjà le paysage et se superposent.

4 Participation du public

Afin d'assurer une intégration harmonieuse du projet, Hydro-Québec a réalisé une démarche de participation du public qui s'est déroulée du printemps 2019 au printemps 2021, selon les quatre étapes suivantes :

- consultation préalable : mai à juillet 2019 ;
- présentation du projet : février à juillet 2020 ;
- information-consultation : novembre 2020 à mars 2021 ;
- information sur la solution retenue : avril à juin 2021.

Grâce, entre autres, à plus de 26 rencontres, cette démarche a permis à Hydro-Québec de présenter le projet aux représentants du milieu, aux propriétaires touchés ainsi qu'aux citoyens de la zone d'étude. Elle a également permis de répondre aux demandes d'information et de prendre connaissance des préoccupations et des attentes du milieu.

En plus des rencontres publiques et des suivis personnalisés auprès des propriétaires concernés, l'équipe a diffusé des bulletins, mis en ligne une page Web avec des vidéos et lancé une consultation en ligne avec un espace pour les questions des citoyens. L'équipe a également diffusé des messages dans les médias sociaux, publié des avis dans les journaux et envoyé près de 2 000 lettres afin de faire connaître le projet et d'inviter les gens à transmettre leurs questions, préoccupations ou suggestions.

De façon générale, le projet soulève peu de préoccupations. Celles qui ont été mentionnées portaient principalement sur l'intégration visuelle de la ligne et du poste ainsi que sur les champs électriques et magnétiques et la santé. Sur ce dernier sujet, deux vidéos ont été mises en ligne afin de répondre aux questions courantes

5 Impacts et mesures d'atténuation

Hydro-Québec a réalisé des inventaires approfondis des différentes composantes des milieux naturel et humain ainsi que du paysage afin de déterminer un tracé de ligne et un emplacement de poste qui soient aussi acceptables que possible sur les plans environnemental et technique.

La construction d'une ligne à 315 kV dans une emprise qui comprenait déjà deux lignes à 120 kV permettra de réduire le nombre de pylônes et d'utiliser des pylônes plus hauts.

Le poste constituera toutefois une nouvelle installation dans le paysage. La construction d'une enceinte architecturale, des aménagements paysagers autour du poste et la modification des infrastructures existantes de manière à favoriser l'intégration d'un projet de piste cyclable font partie des mesures visant à atténuer l'impact du poste projeté sur le paysage.

Afin de réduire le plus possible l'importance de ces impacts et d'assurer une intégration optimale de la ligne et du poste dans le milieu, Hydro-Québec appliquera diverses mesures d'atténuation particulières en plus des mesures qui sont couramment mises en œuvre dans les projets de ligne et de poste.

Enfin, le projet contribuera au maintien de la qualité de vie de la population en assurant une plus grande sécurité d'approvisionnement en électricité sur l'île de Montréal.

5.1 Milieu naturel

Sols et qualité de l'eau

Lors des travaux d'excavation effectués pour la construction du poste et de la ligne, les déblais seront caractérisés et gérés conformément à la réglementation en vigueur. Le poste sera aménagé sur un terrain vague qui sera préalablement décontaminé, ce qui, au terme du projet, constitue un impact positif.

Milieux humides

Les travaux d'aménagement du poste entraîneront la perte permanente de 3 933 m^2 de milieux humides à caractère anthropisé et de faible valeur écologique. Considérant que tout l'espace disponible sur la propriété d'Hydro-Québec est nécessaire à l'implantation du poste, l'optimisation du projet afin d'éviter la perte de milieux humides s'est révélée impossible.

Dans l'emprise de la ligne, le positionnement et la répartition des pylônes ont été optimisés de manière à éviter le plus possible les milieux humides. Deux marais n'ont toutefois pu être évités, ce qui entraînera une perte permanente de 1 036 m^2 de milieux humides principalement constitués de roseau commun, espèce floristique exotique envahissante, dont la forte présence produit un habitat plutôt médiocre pour la flore, ce qui limite ainsi l'établissement et la croissance d'autres espèces végétales.

Végétation terrestre

La construction du poste entraînera des pertes permanentes de végétation terrestre, dont environ 4 800 m^2 de boisé. Les travaux d'excavation des aires de fondation des nouveaux pylônes entraîneront des pertes permanentes de végétation terrestre, dont 335 m^2 de boisé isolé.

La carte 3 montre les endroits (lots ou parties de lot) qui pourraient faire l'objet de naturalisation dans le secteur du poste, ce qui améliorerait la qualité du paysage du milieu environnant déjà anthropisé. Hydro-Québec envisage également de compenser la perte des îlots boisés sur le terrain du poste projeté en reboisant une superficie équivalente au nord du boulevard Henri-Bourassa Est, sur des terrains qui lui appartiennent (lot n^o 2 451 780), ce qui correspond à environ 4 000 m^2.

En ce qui concerne les superficies non boisées, Hydro-Québec prévoit convertir une surface de 5 500 m^2 composée de gravier et d'asphalte en milieu naturel arbustif et herbacé. Situé entre le Collège d'Anjou et le secteur de la promenade des Riverains (Anjou-sur-le-Lac), l'emplacement se trouve dans l'emprise d'une ligne existante (circuits 3070-3071) au sud du poste. Une végétation basse compatible sera ainsi établie, ce qui permettra d'étendre vers le nord le massif naturel existant de la promenade.

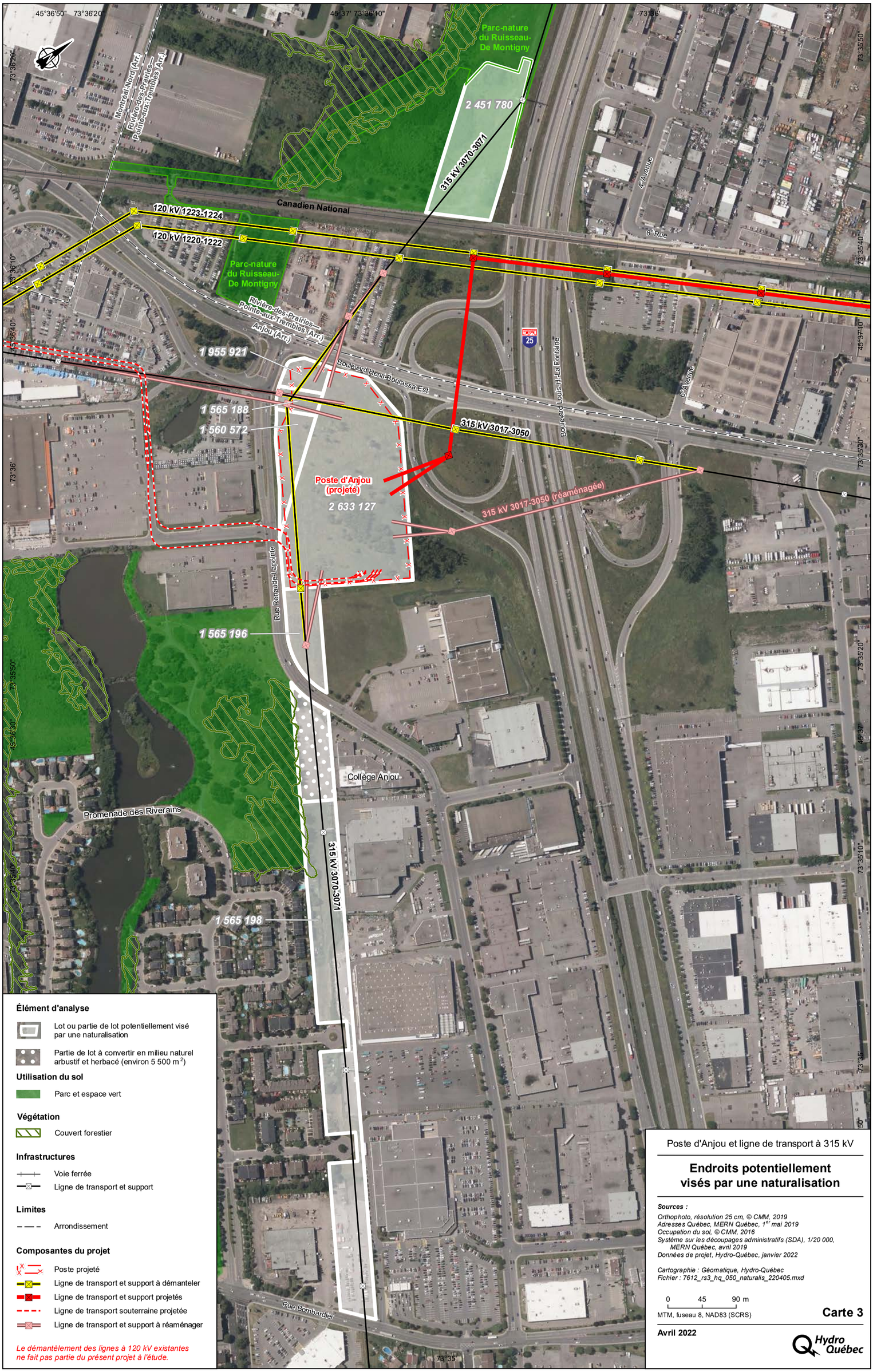

Élément d'analyse

- Lot ou partie de lot potentiellement visé par une naturalisation
- Partie de lot à convertir en milieu naturel arbustif et herbacé (environ 5 500 m²)

Utilisation du sol

- Parc et espace vert

Végétation

- Couvert forestier

Infrastructures

- Voie ferrée
- Ligne de transport et support

Limites

- Arrondissement

Composantes du projet

- Poste projeté
- Ligne de transport et support à démanteler
- Ligne de transport et support projetés
- Ligne de transport souterraine projetée
- Ligne de transport et support à réaménager

Le démantèlement des lignes à 120 kV existantes ne fait pas partie du présent projet à l'étude.

Poste d'Anjou et ligne de transport à 315 kV

Endroits potentiellement visés par une naturalisation

Sources :

Orthophoto, résolution 25 cm, © CMM, 2019
Adresses Québec, MERN Québec, 1er mai 2019
Occupation du sol, © CMM, 2016
Système sur les découpages administratifs (SDA), 1/20 000, MERN Québec, avril 2019
Données de projet, Hydro-Québec, janvier 2022

Cartographie : Géomatique, Hydro-Québec
Fichier : 7612_rs3_hq_050_naturalis_220405.mxd

0 45 90 m
MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)

Carte 3

Avril 2022

Hydro Québec

Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec l'unité Géomatique, à Hydro-Québec.

Herpétofaune

Au site du poste, aucun impact n'est appréhendé pour les couleuvres à statut particulier, car l'inventaire spécifique à ce groupe d'espèces a démontré qu'elles n'y sont pas présentes.

Dans l'emprise de la ligne projetée, la couleuvre brune est l'espèce la plus abondante selon les données existantes et les travaux d'inventaire ; au total, quatre espèces de couleuvres à statut particulier sont susceptibles de fréquenter ce milieu. Les emprises de ligne de transport d'énergie électrique constituent de bons habitats pour les couleuvres, ces dernières utilisant les milieux ouverts que procurent les emprises.

Deux principaux impacts sur les couleuvres sont appréhendés : le premier concerne les mortalités causées par les déplacements de la machinerie et des véhicules ainsi que par les travaux de construction, et le second est lié à la modification de leur habitat en raison de la présence des nouveaux équipements.

Afin de réduire la mortalité de couleuvres, des opérations de capture et de relocalisation auront lieu avant et pendant toute la durée des travaux, en dehors des périodes d'hibernation.

Pour favoriser l'expansion des populations de couleuvre brune de la zone d'étude, on prévoit construire des abris dans certaines sections d'emprise moins colonisées et procéder à des aménagements compensatoires en vue d'accroître la connectivité des milieux naturels.

Faune terrestre et aviaire

Les milieux naturels situés à l'emplacement et à proximité du poste projeté ainsi que le long de l'emprise de la ligne projetée servent possiblement de couloir de déplacement pour certaines espèces d'oiseaux et de mammifères de taille moyenne comme le renard roux. En périphérie du poste, le boulevard Henri-Bourassa Est forme toutefois une barrière aux déplacements d'autres espèces d'oiseaux ainsi qu'à l'ensemble des petits mammifères. La connectivité écologique ne sera donc interrompue ou grandement diminuée entre les milieux naturels situés de part et d'autre du boulevard Henri-Bourassa Est que pour une fraction des espèces présentes dans la zone d'étude, les autres espèces étant déjà touchées par la fragmentation actuelle des habitats.

Dans l'emprise de la ligne projetée, l'impact sera temporaire et réversible, car la végétation herbacée et les arbustes repousseront après la remise en état de l'emprise.

Hydro-Québec entend procéder à des ensemencements et à la plantation d'arbres, d'arbustes et d'espèces herbacées, compatibles avec l'exploitation du réseau, sur les terrains dont elle est propriétaire à proximité du poste d'Anjou. Dans l'axe du parc-nature du Ruisseau-De Montigny et du parc de la promenade des Riverains, une superficie estimée à 25 000 m^2 serait disponible pour la mise en œuvre de ces mesures d'atténuation (voir la carte 3).

5.2 Milieu humain

Climat sonore

Les secteurs résidentiels les plus proches du site d'implantation du poste projeté sont situés au sud-ouest, à plus de 350 m des travaux. Un espace vert et le Collège d'Anjou se trouvent à proximité. Le bruit de circulation routière est assurément la composante dominante de l'ambiance sonore dans le secteur du poste. Quant à l'emprise de la ligne, elle se trouve en grande partie dans un secteur à vocation commerciale et industrielle, mais traverse également des secteurs résidentiels, institutionnels et récréatifs.

Les travaux de construction du poste et d'aménagement de la ligne entraîneront une augmentation du bruit près des chantiers et pourront ainsi perturber temporairement la quiétude des résidents riverains et des autres usagers du secteur. L'horaire des travaux sera planifié de façon à limiter les impacts sur la circulation routière et sur les activités des entreprises du secteur. Les citoyens seront informés de l'horaire des travaux.

Une fois en exploitation, le poste aura pour fonction de commuter des lignes de transport et ne comportera pas de source importante de bruit continu. Le bruit émis par le fonctionnement du poste projeté a fait l'objet d'une étude qui conclut que les émissions sonores du poste seront conformes aux recommandations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) .

Le bruit produit par une ligne à haute tension provient principalement de l'effet couronne autour des conducteurs, qui se traduit par un grésillement continu accompagné d'un bourdonnement occasionnel. Les émissions sonores de la ligne seront toutefois conformes aux recommandations relatives au bruit du MELCC en tout temps et dans tous les lieux sensibles, à l'exception de deux habitations lorsque les conducteurs seront mouillés. Hydro-Québec considère donc que le bruit de la ligne à 315 kV projetée ou celui des lignes qui partageront une même emprise sera acceptable compte tenu du niveau prévu près des habitations et du peu de temps où le bruit se manifestera.

Champs électriques et magnétiques

Hydro-Québec a analysé et produit différents profils d'exposition aux champs électriques et magnétiques (CEM) liés à l'exploitation de la ligne et du poste. Les résultats montrent que les CEM produits par la ligne seront d'intensité comparable aux champs magnétiques et électriques naturels, donc faibles. Ils ne seront pas perceptibles et ne présenteront aucun risque pour la santé.

Paysage

Le poste constitue une nouvelle installation dans le paysage et est implanté en remplacement d'un espace vacant comportant quelques bosquets d'arbres. Le poste projeté sera visible dans son environnement immédiat, principalement par les usagers de cette zone commerciale et d'utilité publique (voir la figure 3).

Plusieurs démarches visant l'intégration du poste dans le milieu sont actuellement en cours. Des experts en aménagement du territoire et en architecture étudient les infrastructures existantes, les autres projets à venir dans le milieu, la nature à proximité des installations et les critères à respecter lors de la réalisation du projet. Les commentaires reçus lors de la consultation du public ont permis de comprendre les besoins du milieu et sont pris en compte. Outre la possibilité d'optimiser les aménagements pour favoriser un projet de piste cyclable, l'amélioration de l'aspect architectural de la clôture entourant le poste est analysée.

En ce qui a trait à la ligne, le fait d'utiliser principalement une emprise de lignes existante permet d'éviter la création d'un nouveau couloir de lignes, ce qui atténue les répercussions sur le paysage.

Des efforts particuliers ont été déployés à l'étape de la conception afin que les nouveaux pylônes soient implantés le plus près possible des pylônes à treillis de la ligne à 315 kV existante (voir la figure 4, qui représente le tronçon de ligne illustré à la figure 2). Ainsi, la création de nouveaux points de vue sur les équipements est limitée. L'utilisation de pylônes à treillis contribue également à assurer la cohérence visuelle de l'ensemble des équipements.

Figure 3 : Simulation visuelle du poste projeté – Vue à partir du boulevard Henri-Bourassa Est

Figure 4 : Simulation visuelle de la ligne projetée – Vue vers l'ouest à partir de la rue J.-B.-Martineau à Saint-Léonard

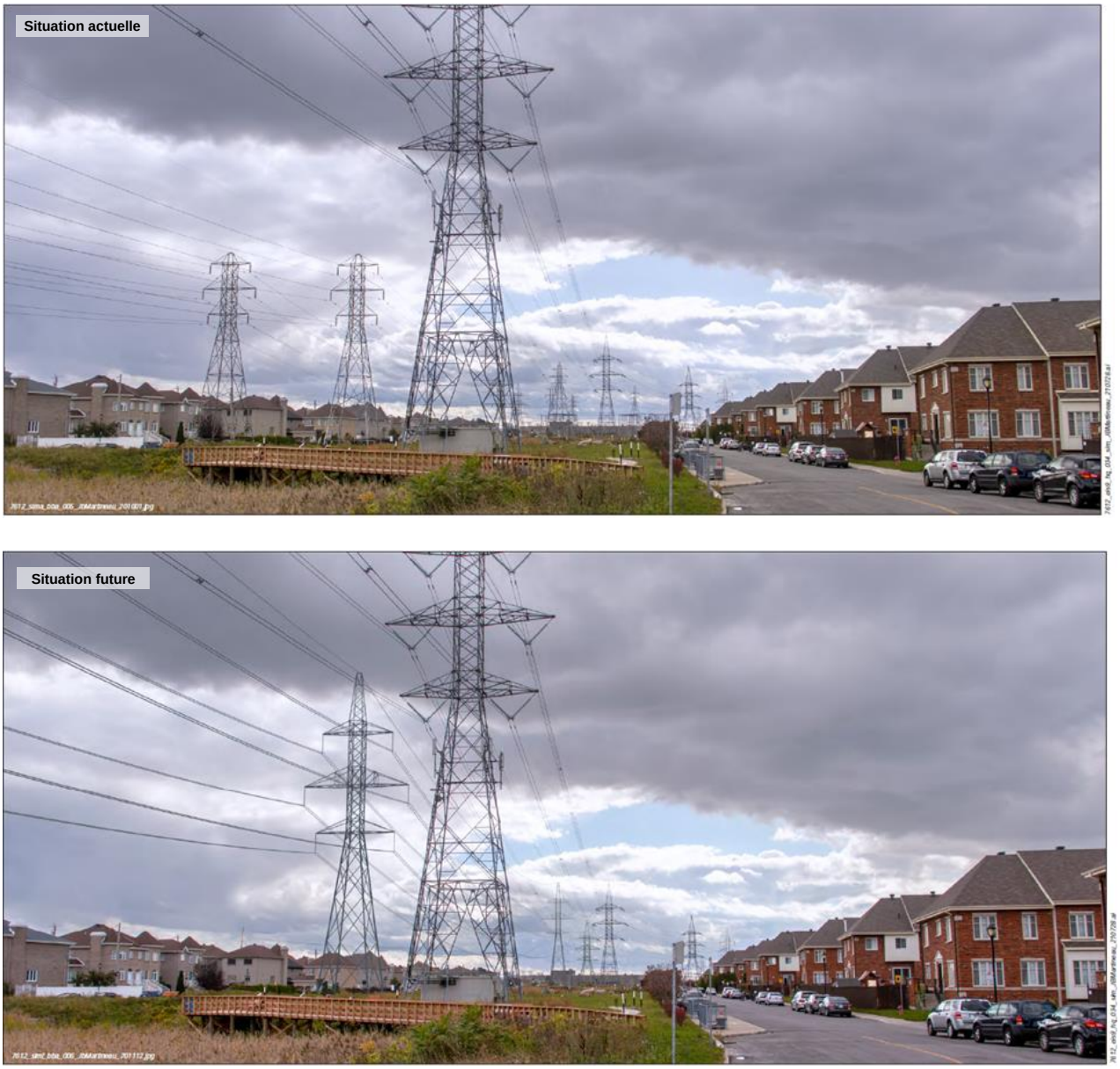

6 Programme de surveillance environnementale

Hydro-Québec exerce une surveillance environnementale à toutes les étapes de ses projets de construction d'ouvrages ou d'installation d'équipements. Elle veille à ce que les renseignements relatifs à ses engagements, aux mesures particulières de protection de l'environnement et à la stratégie de circulation dans les aires de travaux soient rassemblés dans un guide de surveillance, qui sera remis à l'administrateur de contrat et au responsable de l'environnement sur le chantier. Ce guide est un outil interne qui reprend toutes les mesures d'atténuation et indique les endroits où elles doivent s'appliquer.

7 Programme de suivi environnemental

Dans le contexte du projet du poste d'Anjou et de la ligne de transport à 315 kV, un suivi du succès de la remise en état du milieu naturel, qui comprend la plantation de végétation particulière, de l'ensemencement ou encore des aménagements plus spécifiques, sera assuré.

Imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant
100 % de fibres recyclées postconsommation.

Hydro Québec

2022E1089